

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

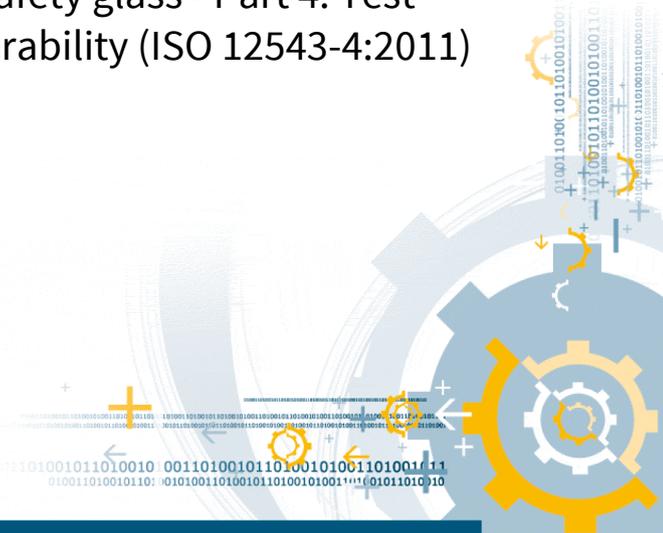
ILNAS-EN ISO 12543-4:2011

Verre dans la construction - Verre feuilleté et verre feuilleté de sécurité - Partie 4: Méthodes d'essai concernant la durabilité (ISO 12543-4:2011)

Glas im Bauwesen - Verbundglas und
Verbund-Sicherheitsglas - Teil 4:
Verfahren zur Prüfung der Beständigkeit
(ISO 12543-4:2011)

Glass in building - Laminated glass and
laminated safety glass - Part 4: Test
methods for durability (ISO 12543-4:2011)

08/2011



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO 12543-4:2011 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO 12543-4:2011.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN ISO 12543-4:2011
NORME EUROPÉENNE **EN ISO 12543-4**
EUROPÄISCHE NORM
EUROPEAN STANDARD
Août 2011

ICS 81.040.20

Remplace EN ISO 12543-4:1998

Version Française

**Verre dans la construction - Verre feuilleté et verre feuilleté de
sécurité - Partie 4: Méthodes d'essai concernant la durabilité
(ISO 12543-4:2011)**

Glas im Bauwesen - Verbundglas und Verbund-
Sicherheitsglas - Teil 4: Verfahren zur Prüfung der
Beständigkeit (ISO 12543-4:2011)

Glass in building - Laminated glass and laminated safety
glass - Part 4: Test methods for durability (ISO 12543-
4:2011)

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 6 août 2011.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

Management Centre: Avenue Marnix 17, B-1000 Bruxelles